

Publié sur le site internet le 13/06/2023

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 12/06/2023

N° unique de télétransmission 078-200081370-20230607-D-2023-06-010-DE

Délibération N° 2023.06.010

OBJET : AEP – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le SEPT JUIN à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle communale de Garancières-en-Beauce, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU,

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier (pouvoir de DRAPIER Valère) BICENKO Katherine BOURGY Marc COQUELLE Daniel CODEAU Hervé HENRY Xavier JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LELARGE Alain LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent MORIN Yvan	X X	X X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Chislaine MOUSSY Corinne	X X		X X
	TOTAUX	22 (2 pouvoirs)	20 (2 pouvoirs)	20 (2 pouvoirs)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint

Absents excusés : Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER, Valère DRAPIER qui donne pouvoir à Didier BERNIER, Jérôme PORTHAULT.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date convocation	01/06/2023
Nombre délégués en exercice	40
Nombre délégués prenant part au vote	22
	Pour 22
	Contre -
	Abstentions -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif 2023 concernant le service eau potable ;

VU la délibération de ce jour approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2022 du service eau potable ;

VU la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats 2022 ;

VU le projet de budget supplémentaire 2023 du service eau potable ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget supplémentaire 2023 du service eau potable qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation -

Chap.		Montants	Chap.		Montants
011	Charges à caractère général	199 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement	3 087 702.75 €
012	Charges de personnel	- €	013	Atténuations de charges	- €
014	Atténuations de Produits	150 000,00- €	70	Ventes de Produits	- €
022	Dépenses Imprévues	8 702.75- €	74	Subventions	- €
65	Autres charges de gestion courante <small>(Dont créances éteintes ou admises en non-valeurs)</small>	30 000,00 €	77	Produits Exceptionnels	- €
67	Charges exceptionnelles	1 630 000,00 €			
68	Dotations et provisions <small>(Dont Recouvrements et Travaux gros entretiens)</small>	570 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00 €			
	TOTAL	3 087 702.75 €		TOTAL	3 087 702.75 €

- Section d'investissement -

Chap.		Montants	Chap.		Montants
020	Dépenses imprévues	7 449.18 €	001	Solde d'exécution reporté	614 642.18 €
041	Opérations Patrimoniales <small>(Matériels industriels, constructions sur sol d'autrui)</small>	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €
16	Emprunts et Dettes	-€	13	Subventions	907 524.00 €
20	Immobilisations incorporelles <small>(Les études généralement)</small>	108 818.00 €	1064	Réserve réglementée	0 €
21	Immobilisations corporelles <small>(Les travaux et acquisitions sur l'année)</small>	623 984.00 €			
23	Immobilisation en cours <small>(Les études et travaux et acquisitions sur plusieurs exercices)</small>	1 231 915.00 €			
27	Autres immobilisations financières <small>(dont les amortissements et les immobilisations)</small>	50 000,00 €			
	TOTAL	2 022 166.18 €		TOTAL	2 022 166.18 €

Fait à Ablis, le 9 juin 2023

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*



